



GUIDE AUX PARENTS

CLUB JUNIOR DE TENNIS

SAISON 2021



DÉROULEMENT

Le Club junior de tennis est un club récréatif et compétitif permettant aux filles et aux garçons de jouer régulièrement au tennis (8 heures par semaine) dans le but d'apprendre et d'améliorer tous les rudiments de ce sport.

MISSION & OBJECTIFS

Fidèle à l'intention de la Ville de Saint-Sauveur de rendre accessible une offre de loisir variée, le Club junior de tennis est un club récréatif et compétitif permettant aux filles et aux garçons de 8 à 18 ans de jouer régulièrement au tennis (8 heures par semaine), dans le but d'apprendre et d'améliorer tous les rudiments de ce sport.

Plus précisément, le Club junior de tennis vise à :

- Offrir des entraînements de tennis animés par une équipe dynamique, motivée et unie;
- Offrir des entraînements variés et ludiques aux joueurs dans le but de développer le plaisir de jouer au tennis chez les joueurs;
- Développer les habiletés du joueur par la mise en place d'objectifs, de stratégies d'amélioration et par la correction régulière des techniques;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie.

HORAIRE DES COURS ET DES TERRAINS

L'horaire régulier du Club junior sera du 28 juin au 13 août 2021.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Groupe 3 8 h à 10 h		Groupe 3 8 h à 10 h	Groupe 1 8 h à 10 h	Groupe 1 8 h à 10 h
Groupe 2 10 h à 12 h		Groupe 2 10 h à 12 h	Compétition 10 h à 12 h	Groupe 2 10 h à 12 h
Compétition 13 h à 15 h	Groupe 1 13 h à 15 h	Compétition 13 h à 15 h	Groupe 2 13 h à 15 h	Compétition 13 h à 15 h
Groupe 1 15 h à 17 h	Compétition 15 h à 17 h		<i>Si match</i> 13 h à 17 h	Groupe 3 15 h à 17 h

* Terrains asphaltés

* Terrains en terre battue

TOURNÉE SPORTS EXPERTS – ACTIVITÉ GRATUITE

- Pour tous les joueurs du Club junior de tennis
- 4 août de 9 h 30 à 11 h 30 sur les terrains en terre battue

À noter :

- En cas de pluie, l'activité sera annulée.
- Les cours prévus à l'horaire seront annulés lors de cette activité.

Activités spéciales

Il se peut qu'il s'ajoute des activités spéciales au courant de l'été selon l'évolution des consignes sanitaires.

ÉQUIPE DE COMPÉTITION

Les joueurs sélectionnés dans l'équipe de compétition doivent déboursier des montants supplémentaires pour les frais de transport lors des compétitions à l'extérieur (70 \$) et pour le chandail (10 \$). Pour faire le paiement, vous devez vous présenter au Chalet Pauline-Vanier sur nos heures d'ouverture ou accéder à votre dossier en ligne et payer le solde à votre dossier. Vous pouvez également nous contacter par téléphone pour faire le paiement par carte de crédit au 450 227-4633, poste 4000.

Les compétitions ont lieu à Saint-Sauveur et dans d'autres municipalités, une à deux fois par semaine. L'horaire des matchs sera transmis par courriel dès que nous l'aurons reçu de la part de Tennis Laurentides.

TARIFICATION FAMILIALE

Pour les résidents seulement, s'applique sur les tarifs du Programme des camps et du Club junior de tennis (à l'exception du chandail):

- 2e enfant : 20% de rabais
- 3e enfant : 40% de rabais
- 4e enfant : gratuité

MESURES MISES EN PLACE EN CONTEXTE DE COVID-19

Il est à noter que, comme la situation est évolutive, certaines directives peuvent changer et être mises à jour tout au long de l'été. Dans un tel cas, des communications vous seront transmises à cet effet. En date du 13 avril 2021, voici les lignes directrices émises par Tennis Québec.

ZONE ROUGE

- La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est **permise**.
- Des activités de groupe d'un maximum de 8 personnes, dont la pratique du double, sont **permises** sous la supervision d'un responsable ou d'un entraîneur désigné par l'organisation.
- Aucune compétition n'est autorisée.
- Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, **toutefois** une personne accompagnatrice est **autorisée** pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap.
- Les vestiaires doivent être **fermés**, mais un accès aux installations sanitaires est **autorisé**.

RATIOS RECOMMANDÉS POUR LES ACTIVITÉS DE GROUPE (POUR TOUTES LES ZONES)

Groupe d'âge	Ratio instructeur-entraîneur / participants (tennis)
3-6 ans	1/6 (sur 3 terrains de minitennis)
7 ans et plus	1/6 (sur 1 terrain régulier ou 1 terrain 3/4)
7 ans et plus	1/8 (sur 2 terrains réguliers ou 2 terrains 3/4)

LES QUATRE DIRECTIVES DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET LEURS IMPACTS SUR LE CLUB JUNIOR DE TENNIS



1. Distanciation physique

Assurer un espace de 2 mètres entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.



2. Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.



3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches...).



4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

DÉPART DES ENFANTS

- Il est primordial, lors de l'inscription, de donner le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant;
- Si une personne ne figure pas sur la liste des personnes autorisées à quitter avec votre enfant, les entraîneurs se réserveront le droit de demander une pièce d'identité et d'appeler les parents pour s'assurer qu'il puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de le laisser partir avec cette personne, et ce, même si votre enfant la connaît très bien.

À RESPECTER EN TOUT TEMPS

- Toujours avoir en sa possession une raquette, un chapeau (casquette) et une bouteille d'eau remplie au préalable;
- Porter une tenue vestimentaire adéquate (souliers à semelles plates, t-shirt, short sport);
- Appliquer de la crème solaire avant les cours;
- Manger avant les cours;
- Seuls les entraîneurs sont responsables des enfants durant les cours. Nous demandons donc la collaboration des parents ainsi que des amis afin de ne pas intervenir;
- Les entraîneurs sont responsables seulement des enfants inscrits au Club junior de Tennis. Nous n'assurerons pas la supervision des autres enfants. Merci de votre collaboration;
- Si vous devez vous absenter pour plus d'une semaine, veuillez aviser l'entraîneur;
- Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que si les directives sanitaires nous le permettent, les objets perdus qui n'auront pas été réclamés seront remis à des organismes de bienfaisance dès la fin du Club junior de tennis.

EN CAS DE PLUIE

- **Les cours seront annulés et ne seront pas repris**
- Pour les cours débutant à 8 h, nous vous demandons de téléphoner au Chalet de tennis (450 227-4633, poste 4097). Lors d'une annulation, le message de la boîte vocale sera modifié au plus tard à 7 h 30.
- Pour les cours débutant à 10 h, 13 h et 15 h, le Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire communiquera avec vous par courriel, et ce, au plus tard 30 minutes avant le début du cours.
- L'objectif est de tenir les cours le plus souvent possibles ; voilà pourquoi nous tardons parfois à faire l'annulation, puisque nous restons optimistes jusqu'à la dernière minute !

ABONNEMENT AUX TERRAINS DE TENNIS

- À compter de cette année, l'abonnement aux terrains de tennis inclus lors de l'inscription au Club junior de tennis est réservé aux résidents de Saint-Sauveur seulement ;
- La réservation des terrains se fait selon les règlements disponibles au Chalet de tennis ou sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur.

DÉPLACEMENT DES ENFANTS FRÉQUENTANT LE CAMP SOLEIL

Le parent doit :

- Communiquer l'horaire du Club junior de tennis à son enfant;
- Informer l'entraîneur du Club junior de tennis et l'animateur du Camp Soleil que l'enfant fréquente les deux activités. Cependant, l'enfant est responsable de la gestion de son temps; c'est pourquoi nous conseillons le port de la montre.

Arrivée

- L'entraîneur accompagnera l'enfant jusqu'au chalet de tennis.
- C'est à partir de ce point de rencontre que l'entraîneur du Club junior de tennis devient responsable de l'enfant et fera le déplacement avec les enfants, lorsque requis, vers les terrains de tennis.

Retour

- L'entraîneur accompagnera l'enfant jusqu'à l'animateur du Camp Soleil pour faire la transition à 12 h et à 17 h chaque jour.
- L'animateur du Camp Soleil accompagnera l'enfant l'avant-midi à 8 h, à 10 h et à 11 h. Ainsi, il accompagnera l'enfant en après-midi à 13 h et à 15 h.
- Celui-ci devra se présenter à son groupe s'il est visible à partir du Chalet de tennis ; sinon, il devra se présenter au Chalet des animateurs et les coordonnateurs effectueront la transition vers le groupe.

OBJETS PERSONNELS

Nous demandons aux parents de ne pas donner d'argent de poche ni d'objets personnels de valeur (appareils électroniques, téléphones, etc.) aux enfants pendant leur cours, à moins d'avis contraire. Cette procédure évite non seulement le vol, mais aussi les nombreux conflits. Merci de votre compréhension! La Ville de Saint-Sauveur n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

INFORMATION SUR LE PARTICIPANT ET PRISE DE MÉDICAMENT

Si des informations venaient à changer d'ici la fin des cours, nous vous demandons de nous les communiquer dans les plus brefs délais : coordonnées, maladies, allergies, etc.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Un formulaire devra être rempli par le parent afin que les entraîneurs puissent ranger sous clé le médicament et qu'il lui soit administré au bon moment de la journée. À noter qu'aucun enfant ne peut garder sur lui des médicaments, et ce, pour une question de sécurité.

ENFANT MALADE

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter tout risque de contamination. Il n'est pas nécessaire de contacter le Club junior de tennis. Si votre enfant ne se présente pas au lieu d'accueil, nous le considérerons comme absent. Dans le cas où son état de santé se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

REMBOURSEMENT

L'inscription au Club junior de tennis n'est aucunement remboursable, modifiable ou transférable.

****Important : Code de vie du participant page suivante***

CODE DE VIE DU PARTICIPANT

CLUB JUNIOR DE TENNIS

ARTICLE 1

LE RESPECT DE SOI

- * Porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités pratiquées au CLUB;
- * Interdiction de posséder et/ou consommer du tabac, de la drogue ou de l'alcool.

LE RESPECT DES AUTRES

- * Aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée (bagarre, menaces verbales, insultes et/ou langage vulgaire, gestes dangereux pour soi et pour les autres, etc.);
- * Faire preuve de respect, dans ses paroles et dans ses gestes, envers toutes les personnes qui fréquentent le club (enfants, parents, moniteurs, préposés, responsables et directeurs);
- * Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui;
- * Établir une communication respectueuse, polie et honnête;
- * Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité;
- * Tenir compte des interventions des moniteurs ou des responsables, et respecter les consignes demandées.

LE RESPECT DU FONCTIONNEMENT

- * Demeurer en tout temps avec son groupe et toujours demander la permission pour sortir du groupe (toilette, boire, sac à dos, etc.);
- * Marcher calmement lors des déplacements;
- * Garder le silence lorsque les moniteurs ou les responsables le demandent;
- * Participer activement et honnêtement aux activités organisées par les moniteurs;
- * Respecter l'heure indiquée pour l'horaire des cours et des sorties du club;
- * Respecter l'éthique et les règlements généraux du tennis.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- * Ne pas détruire, briser ou endommager l'environnement;
- * Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

ARTICLE 2

Le non-respect du participant aux différents articles du *Code de vie* peut mener à des mesures disciplinaires, dont la suspension, voir même l'expulsion du club.

Veillez noter que les parents doivent avoir un comportement envers le personnel qui respecte le *Code de vie*. Tout parent qui ne coopère pas peut voir son enfant expulsé du camp de jour.

ARTICLE 3

Dans la mesure où la présence d'un enfant au Club junior de tennis engendre une contrainte excessive au bon travail du moniteur et nuit à la qualité des services offerts aux autres enfants inscrits, la Ville peut se voir dans l'obligation de prendre une décision qui s'impose. Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du Club junior de tennis en respectant les règles émises au *Code de vie* pourrait donc se voir exclu définitivement du club.

ARTICLE 4

*** COVID-19 ***

Dans le respect de la sécurité de tous, des mesures de sécurité et d'hygiène spéciales, mises en place en raison de la situation actuelle de la COVID-19, sont applicables au camp et font partie intégrante du Code de vie. Il est de la responsabilité de chaque enfant d'adopter une attitude bienveillante et de prendre ces mesures au sérieux, sans quoi les sanctions habituelles prévues au Code de vie seront appliquées.

L'équipe du Club Junior de tennis souhaite une excellente saison à tous les joueurs!